



Mémoire de la Ville de Joliette

Hydro-Joliette

Projet de poste Jean-Jacques-Archambault – 735-120 kV dans
Lanaudière

Présentation à la consultation publique

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Août 2025

Table des matières

1. Contexte	3
1.1 Historique d'Hydro-Joliette	3
1.2 Les réseaux municipaux et l'AREQ	4
2. Enjeux énergétiques	4
3. Besoins énergétiques liés à la croissance	5
3.1 Développement industriel et décarbonation.....	5
3.2 Logement et aménagement urbain.....	5
3.3 Enseignement supérieur.....	6
3.4 Services à la population.....	6
4. Appui officiel.....	6
5. Dimension environnementale.....	6
6. Conclusion et recommandation.....	7

1. Contexte

Ce mémoire expose de manière détaillée le contexte historique, les enjeux énergétiques, les besoins projetés et les impacts positifs attendus de ce projet. Il s'appuie sur des données précises et sur une vision stratégique du développement durable et équitable de Joliette et de l'ensemble de la région de Lanaudière.

Le projet revêt également une dimension stratégique à l'échelle régionale et provinciale, car il s'inscrit dans un contexte de transition énergétique mondiale où l'électrification des usages et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont devenues des priorités incontournables. Sa réalisation permettrait non seulement de sécuriser l'approvisionnement électrique, mais aussi de soutenir l'innovation et l'attractivité économique de la région.

Depuis 1889, Hydro-Joliette incarne l'autonomie énergétique municipale et dessert aujourd'hui près de 10 000 clients sur un réseau moderne et performant. **Toutefois, le plafond de puissance de 85 MW fixé par l'entente avec Hydro-Québec a été atteint dès 2022 et dépassé à plusieurs reprises en 2025, compromettant la fiabilité du service et freinant le développement économique.** La construction du poste Jean-Jacques-Archambault est indispensable pour répondre à cette situation critique.

1.1 Historique d'Hydro-Joliette

Cette tradition d'innovation et de gestion municipale exemplaire a permis à Joliette de préserver une autonomie énergétique rare au Québec, offrant ainsi une flexibilité et une réactivité supérieures aux modèles centralisés. La proximité de la gouvernance municipale facilite une prise de décision rapide et adaptée aux réalités locales.

Créée en 1889 à la suite du refus des compagnies privées de desservir une ville jugée trop petite, Hydro-Joliette est devenue le plus ancien distributeur municipal d'électricité au Québec. À l'époque, la ville a tiré parti de la force motrice de la rivière L'Assomption pour produire et distribuer elle-même l'électricité. Le 28 janvier 1889, les premiers luminaires électriques ont été allumés dans les rues, commerces, institutions et résidences, marquant un tournant historique pour Joliette.

Aujourd'hui, Hydro-Joliette dessert plus de 9 600 clients résidentiels, commerciaux et industriels à travers un réseau de 86 km de lignes à 25 000 volts, soutenu par 2 900 poteaux, 1 125 transformateurs et 2 700 luminaires publics. L'organisme a su moderniser ses infrastructures et maintenir une gestion rigoureuse de ses actifs, garantissant un service fiable et adapté aux besoins locaux.

1.2 Les réseaux municipaux et l'AREQ

Hydro-Joliette est membre de l'Association des distributeurs municipaux d'électricité (AREQ), regroupant neuf distributeurs et une coopérative régionale. Ces réseaux défendent un modèle énergétique de proximité, où les bénéfices sont réinvestis localement. Bien qu'ils soient interconnectés à Hydro-Québec pour l'approvisionnement, ils conservent une autonomie de gestion qui permet une adaptation fine aux besoins des citoyens.

2. Enjeux énergétiques

Depuis 2022, la puissance maximale autorisée par l'entente avec Hydro-Québec (85 MW) est atteinte, et ce seuil a été dépassé à plusieurs reprises durant l'hiver 2025. Hydro-Québec a reconnu la légitimité de la demande d'augmentation de puissance en décembre 2023, mais le sous-réseau de 120 kV alimentant le poste Alpha est saturé.

La construction du poste Jean-Jacques-Archambault est la seule solution technique viable pour désengorger le réseau du nord de Lanaudière, sécuriser l’approvisionnement de Joliette et des municipalités avoisinantes, et permettre l’augmentation de puissance demandée. En son absence, les risques incluent des délestages, un blocage de projets industriels et résidentiels, et un ralentissement de la transition énergétique.

3. Besoins énergétiques liés à la croissance

Sans intervention rapide, la situation pourrait avoir des effets en cascade sur la vitalité économique de la région, la qualité de vie des citoyens et la capacité de Joliette à attirer et retenir les investissements. Les industries locales, particulièrement celles en transition vers des procédés plus propres, risqueraient de se heurter à des limites techniques freinant leur expansion.

3.1. Développement industriel et décarbonation

La Ville dispose de 20 millions de pieds carrés de terrains industriels prêts à accueillir de nouvelles entreprises. Plusieurs projets visent la conversion des équipements vers l’hydroélectricité, contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l’atteinte des objectifs du Plan pour une économie verte 2030.

3.2. Logement et aménagement urbain

Un plan de développement prévoit la construction de 4 600 logements locatifs au cours des dix prochaines années. Ces projets, situés dans des secteurs bien desservis, contribueront à la densification urbaine et à la lutte contre l’étalement, tout en intégrant des infrastructures de mobilité durable telles que des bornes de recharge et un transport en commun électrifié. L’anticipation de ces besoins est cruciale, car la planification des infrastructures électriques implique des délais

importants. Les projets industriels déjà à l'étude reposent sur la certitude d'un approvisionnement fiable et abondant, condition indispensable pour confirmer leur implantation.

3.3. Enseignement supérieur

L'implantation du campus de l'UQTR à Joliette renforce son rôle de pôle régional d'accès aux études supérieures. Ce développement nécessite une alimentation électrique fiable pour les installations éducatives, les logements étudiants et les services connexes.

3.4. Services à la population

La centralité de Joliette attire de nouveaux organismes publics et commerciaux, réduisant les déplacements régionaux et améliorant l'efficacité territoriale. Les projets actuels nécessitent 5 MW supplémentaires, et les besoins à moyen terme sont estimés à 15 à 20 MW additionnels.

4. Appui officiel

Le maire de Joliette, Pierre-Luc Bellerose, a confirmé par écrit le soutien de la municipalité à la réalisation rapide du poste Jean-Jacques-Archambault. Il souligne que ce projet conditionne la viabilité du réseau municipal, la poursuite du développement économique et résidentiel, et la réussite de la transition énergétique.

5. Dimension environnementale

La réalisation du poste Jean-Jacques-Archambault ne répond pas uniquement à des enjeux techniques et économiques : elle s'inscrit pleinement dans une démarche environnementale cohérente avec les engagements du Québec en

matière de lutte contre les changements climatiques. En augmentant la capacité d'alimentation électrique propre, ce projet permettra de réduire la dépendance aux énergies fossiles pour de nombreux usages industriels, commerciaux et résidentiels.

En outre, le renforcement de l'infrastructure électrique favorisera l'implantation de technologies sobres en carbone, telles que les systèmes de chauffage à haute performance, les procédés industriels électrifiés et les moyens de transport électriques. La disponibilité d'une énergie fiable et renouvelable contribuera à atteindre les objectifs du Plan pour une économie verte 2030, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de promotion de l'efficacité énergétique.

Sur le plan local, l'optimisation des réseaux et la réduction des pertes associées à la surcharge des équipements existants auront également des effets positifs sur l'empreinte environnementale globale. En facilitant la densification urbaine et le développement d'infrastructures de mobilité durable, le projet appuiera la transition vers des modes de vie moins énergivores et plus respectueux de l'environnement.

6. Conclusion et recommandation

La Ville de Joliette recommande que le projet de poste Jean-Jacques-Archambault soit reconnu comme prioritaire dans la planification énergétique régionale et que son calendrier de mise en œuvre soit respecté. Il s'agit d'une infrastructure stratégique pour garantir l'équité énergétique entre les régions, soutenir la décarbonation, et assurer la continuité des services essentiels à la population. En conclusion, la Ville de Joliette réitère que ce projet doit être vu non seulement comme une réponse à une contrainte technique, mais aussi comme un investissement structurant dans l'avenir énergétique, économique et environnemental de toute la région de Lanaudière.